CORIS BANK INTERNATIONAL SA
1242, Av Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 6585 Ouagadougou 01
(Burkina Faso)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mars 2024

CDEC INTERNATIONAL SARL
Société d'expertise comptable,
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA
Société d'expertise comptable,
Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES 1

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 9

ANNEXES 12

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Actionnaires de Coris Bank International (CBI-SA)

OUAGADOUGOU
BURKINA FASO

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des **articles 711 à 714** de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA (CBI-SA) pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- ✓ les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- ✓ les observations sur le contrôle des états financiers ;
- ✓ les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- ✓ les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos **le 31 décembre 2023**. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

Eléments (en millions de F CFA)	2 022	2 023	Variation en %
Total Bilan	2 289 034	2 488 600	8,72%
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	172 035	207 618	26,68%
Résultat net	56 478	64 247	13,76"%

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2023 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Ouagadougou, le 27 Mars 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC-INTERNATIONAL SARL

CDEC-I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R.C.N° B 1[illegible]
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél. 25 47 45 80

Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA

ACECA INTERNATIONAL SA
04 BP 2318 Ouagadougou 01
Tel (+226) 25 31 37 44 (+226) 25 33 22 38
Fax (+226) 25 31 25 98

Jean Baptiste SO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTROLE INTERNE

1.1. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

1.2. Fonctionnement du contrôle interne

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque.

A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information.

Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International SA, les recommandations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

Nous vous informons que durant l'exercice 2023, les rapports périodiques et règlementaires de CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2017/CB du 27 septembre 2017 nous ont été régulièrement transmis.

2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons vérifié le respect par CBI-SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

A l'issue de nos travaux, nous avons observé que tous les ratios sont conformes aux dispositions prévues par la réglementation bancaire.

La banque a introduit au cours de l'exercice sous revue, soixante-treize (73) dossiers de demande d'accord de classement en faveur de sa clientèle.

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3.1. Rapport de gestion

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par **l'article 713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.

Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à **l'article 713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.

3.2. Rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

En application des dispositions de **l'article 525** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE, nous certifions que le montant global brut des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de **Cinq cent quarante-six millions quatre cent cinq mille trois cent deux CFA (546 405 302).**

3.3. Tenue conforme du registre des titres nominatifs

En application des dispositions de **l'article 746-2** de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE, nous certifions l'existence et la tenue régulière des registres de titres nominatifs.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de **l'article 432** de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration de **Coris Bank International SA** au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

Ouagadougou, le 27 mars 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC-INTERNATIONAL SARL

Paulin OUEDRAOGO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA

Jean Baptiste SO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Il nous appartient, conformément à **l'article 440** du droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique OHADA, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que toutes les indications, vous permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions analysées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Au titre de l'exercice clos au **31 décembre 2023**, votre Conseil d'Administration nous a avisé conformément aux **articles 438 à 448** de l'Acte Uniforme OHADA, que l'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 sous revue :

1. ***Convention signée entre Coris Holding et Coris Bank International SA :***

- ✓ **Objet** : Assistance et conseil technique à Coris Bank International SA ;
- ✓ **Structure concernée** : Coris Holding SA ;
- ✓ **Durée** : un (1) an renouvelable par tacite reconduction ;
- ✓ **Effets produits durant l'exercice sous revue** : F/CFA 2 888 894 078 HT soit TTC 3 408 895 012.

2. **Convention signée entre Coris Holding et Coris Bank International SA :**

- ✓ **Objet :** Prestation externalisée au profit de Coris Bank International SA ;
- ✓ **Structure concernée :** Coris Holding SA ;
- ✓ **Durée** : un (1) an renouvelable par tacite reconduction ;
- ✓ **Effets produits durant l'exercice sous revue** : F/CFA 2 107 405 802 HT soit TTC 2 486 738 846.

3. ***Convention signée entre Coris Holding et Coris Bank International SA :***

- ✓ **Objet** : Assistance et conseil technique à Coris Bank International SA Succursale du NIGER ;
- ✓ **Structure concernée** : Coris Holding SA ;
- ✓ **Durée** : un (1) an renouvelable par tacite reconduction ;
- ✓ **Effets produits durant l'exercice sous revue :** F/CFA 688 648 952 HT soit 819 492 253 TTC.

4. Convention signée entre Coris Holding et Coris Bank International SA

- ✓ **Objet :** Prestation externalisée au profit de Coris Bank International SA Succursale du Niger ;
- ✓ **Structure concernée :** Coris Holding SA ;
- ✓ **Durée** : un (1) an renouvelable par tacite reconduction ;
- ✓ **Effets produits durant l'exercice sous revue** : F/CFA 389 504 240 HT soit TTC 463 510 046.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC-INTERNATIONAL SARL

CDEC-I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél: 25 47 35 89

Paulin OUEDRAOGO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA

ACECA INTERNATIONAL SA
01 BP 4318 Ouagadougou 01
Tél (+226) 25 31 37 44 (+226) 25 33 22 38
Fax (+226) 25 31 25 98
BURKINA FASO

Jean Baptiste SO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ANNEXES

1. Bilan
2. Compte de résultat
3. Engagement hors bilan

BILAN

BILAN

destiné à la publication

Etat :

Etablissement : Coris Bank International SA

C	20231231	C0148	V
C	Date d'arrêté	CIB	LC

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	57 740	111 809
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	41 500	25 483
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	67 250	87 256
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 205 830	1 214 090
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	796 543	910 188
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	147	147
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	19 067	40 871
9	COMPTES DE REGULARISATION	26 190	16 991
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	435	435
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	17 940	18 057
12	PRETS SUBORDONNES	5 116	5 211
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	380	287
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 896	57 775
	TOTAL DE L'ACTIF	2 289 034	2 488 600

BILAN

destiné à la publication

Etat :

Etablissement : Coris Bank International SA

C | 2 0 2 3 1 2 | 3 1 | C 0 1 4 8 | V

C — Date d'arrêté — CIB — LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	**BANQUES CENTRALES, CCP**	**0**	**0**
2	**DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES**	**565 624**	**646 787**
3	**DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE**	**1 446 503**	**1 527 974**
4	**DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**	**0**	**0**
5	**AUTRES PASSIFS**	**11 817**	**13 661**
6	**COMPTES DE REGULARISATION**	**25 363**	**18 223**
7	**PROVISIONS**	**11 214**	**10 090**
8	**EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES**	**0**	**0**
9	**CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	**228 513**	**271 865**
10	**CAPITAL SOUSCRIT**	32 000	32 000
11	**PRIMES LIEES AU CAPITAL**	**30 500**	**30 500**
12	**RESERVES**	62 551	71 022
13	**ECARTS DE REEVALUATION**	**0**	**0**
14	**PROVISIONS REGLEMENTEES**	0	0
15	**REPORT A NOUVEAU (+/-)**	**46 984**	**74 096**
16	**RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)**	56 478	64 247
	TOTAL DU PASSIF	**2 289 034**	**2 488 600**

COMPE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

Etat : C

Etablissement : Coris Bank International SA

C | Date d'arrêté : 20231231 | CIB : C0148 | LC : V

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	134 137	153 491
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	56 195	68 725
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	3 865	3 378
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	25 846	29 694
5	COMMISSIONS (CHARGES)	6 394	10 668
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	6 501	12 465
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 374	5 614
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	28	1
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**111 106**	**125 248**
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	32 691	35 837
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 433	3 684
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**74 982**	**85 727**
15	**COUT DU RISQUE**	**14 237**	**23 438**
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**60 745**	**62 289**
17	**GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES**	**1 370**	**6 969**
18	**RESULTAT AVANT IMPÔT**	**62 115**	**69 258**
19	**IMPÔT SUR LES BENEFICES**	**5 637**	**5 011**
20	**RESULTAT NET**	**56 478**	**64 247**

HORS BILAN

BILAN

destiné à la publication

Etat :

Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 3 1 2	3 1	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**197 670**	**93 417**
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**529 229**	**658 817**
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**0**	**0**
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**1 084 263**	**1 080 640**
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**